



Centre Communal d'Action Sociale d'ECKBOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

Extrait du registre des délibérations
Séance du mardi 20 février 2024

Membres en fonction : 12

Sous la présidence de Monsieur
Guy SPEHNER, Vice-Président du C.C.A.S

Membres présents : 7

Mr M. COSSET, Mme M. MATTHISS, Mme G. MAUCLAIRE, Mme B. PAULUS, Mme C. SCHIRRER, Mr G. SPEHNER, et Mme B. VOGT.

Membres absents : 5

Mr Y. BLOCH, Mme C. TRAUTMANN, Mr G. LANZ, Mme V. LESSINGER et Mr H. STORTZ

Point 3 – Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le CCAS est doté d'un règlement budgétaire et financier du CCAS (RBF).

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les CCAS de communes de plus de 3 500 habitants.

Il porte sur les orientations générales du budget et doit se tenir dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget.

Le CCAS est passé à la norme comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Le CCAS ne dispose plus d'une nomenclature particulière en M57. En M57, la nomenclature du CCAS et de la commune est la même.

D'un point de vue inscriptions budgétaires, le budget primitif 2024 connaîtra quelques changements, du fait d'une recette exceptionnelle sur cet exercice qui pourra ainsi participer à l'augmentation de certains postes de dépenses.

Pour rappel, en 2023 la subvention communale était passée de 16 000 € à 17 000 €.

Toutes les activités du CCAS ont pu être menées à bien en 2023, telles que le thé dansant, l'atelier bricolage, floral, cuisine, l'achat des colis, visites, pique-niques, ainsi que les actions menées lors de la « semaine bleue ». Celles-ci ayant encore remportées un franc succès seront reconduites en 2024. Par conséquent, les postes de dépenses concernés, tels que l'alimentation, les petites fournitures et les prestations de services seront abondés en conséquence.

Le repas des aînés sera prévu au budget 2024, toujours en tenant compte également de la hausse des dépenses s'y rapportant.

Pour 2024, il devrait y avoir un nombre plus important d'achat de colis par rapport à 2023 pour un retour à la « normale » ; en diminution du fait de changement du mode d'inscription.

Le nombre de livraisons de repas a aussi augmenté en 2023 et le budget primitif 2024 en tiendra compte.

L'action pour une navette sénior devra être complètement réétudiée.

Le montant de l'article comptabilisant les aides pourra connaître une augmentation d'un point de vue inscription budgétaire.

En effet, une recette exceptionnelle de la fondation Norma par un don de 2 500 € viendra augmenter les recettes du CCAS et contribuera à augmenter le budget accordé pour les aides les intervenants ainsi que l'achat des colis.

Le montant de la subvention communale restera inchangé à 17 000€.

Le résultat de l'exercice constituant une partie des recettes de fonctionnement de l'exercice sera en diminution.

Une inscription de recettes pour la vente de tickets sera prévue pour le thé dansant ;

Le montant des recettes pour concessions sera en diminution, en concordance avec la recette constatée en 2023.

La base du budget 2023 constituera la base du budget primitif 2024 en tenant compte de la nouvelle norme comptable M57 à la place de la M14.

En effet, le changement de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

Et pour finir, il est à noter que le bilan de l'année 2023 sur les dépenses et recettes réalisées sera effectué lors de l'approbation du compte de gestion et compte administratif en même temps que la séance portant sur le vote du budget primitif 2024 où sera repris le résultat.

Dès lors, le Conseil d'Administration, après en avoir débattu ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse ;

**Prend acte, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 ;
Arrête, dans leurs principes les orientations générales budgétaires pour l'exercice 2024.**

Pour extrait conforme
Eckbolsheim, le 21/02/2024

Le Vice-Président du CCAS,
Guy SPEHNER



Acte à classer

20022024_02

1 En préparation **2** En attente retour
Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-20T15-41-12.00 (MI251753586)

Identifiant unique de l'acte : 067-266700889-20240320-20022024_02-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délibération débat d'orientation budgétaire CCAS 2024

Date de décision : 20/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : CCAS_DELIB_20.02.24_02.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/24 à 15:41

Par SIEGEL Laura

Transmis

Date 20/03/24 à 15:41

Par SIEGEL Laura

Accusé de réception

Date 20/03/24 à 15:46